

# Protocole de réouverture au public au 30 Novembre 2020 Office de Tourisme Intercommunal

A l'attention des visiteurs

Chers visiteurs,

Pour éviter la propagation du virus et dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur aujourd'hui dans les commerces et lieux publics, (recommandations du nouveau protocole national renforcé), l'Office de Tourisme a pris plusieurs mesures afin de garantir votre protection et celle de ses agents.

Merci d'en prendre connaissance et d'en tenir compte tout au long de votre visite.

## **Bonne visite sur le territoire Cazals-Salviac !**

### **Présence de gel hydroalcoolique à disposition**

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée des bureaux d'information touristique à Cazals et à Salviac. Profitez-en pour désinfecter vos mains avant d'entrer !

### **Port du masque obligatoire**

Le port du masque est obligatoire dès les abords de l'Office de Tourisme (obligatoire dès l'âge de 11 ans et recommandé à partir de 6 ans)

Enfilez-le pour entrer !

### **Gestion des flux : limitation du nombre de visiteurs présents dans les locaux**

Le flux de visiteurs est limité afin d'offrir des conditions d'accueil optimales à chacun.

Selon les recommandations du protocole national renforcé, l'Office ne peut recevoir plus d'un visiteur pour 8 m<sup>2</sup> de surface d'accueil, soit :

- 2 visiteurs présents simultanément dans l'espace d'accueil à Cazals
- 3 visiteurs présents simultanément dans l'espace d'accueil à Salviac

Le protocole admet une tolérance pour les personnes d'une même unité familiale ou nécessitant un accompagnement.

Avant d'entrer, si vous constatez que ce nombre est atteint, nous vous serions reconnaissants de patienter à l'extérieur, en respectant la distance minimale d'un mètre avec les éventuels visiteurs sortants.

### **Sens de circulation**

Un sens de circulation a été mis en place à Salviac afin d'éviter au maximum les croisements et de favoriser les mesures de distanciation physique. Merci de le respecter.

A Cazals, comme à Salviac, en cas d'affluence, le/la conseiller(e) en séjour vous demandera peut-être d'observer un temps d'attente à l'extérieur.

Merci d'y être attentif et de respecter la distanciation physique dans la zone d'attente : il en va de votre sécurité ainsi que de celle des personnes présentes dans les locaux.

### **Documentation remise « en main propre » à la demande**

Un exemplaire de chaque documentation a été laissé dans les présentoirs. Vous ne pourrez y toucher qu'avec vos yeux !

Il vous suffit de demander votre exemplaire au comptoir et un(e) conseiller(e) en séjour vous le remettra, en complément de ses bons conseils.

**Zones de contact et ventilation des locaux**

Dans le respect des règles sanitaires, les zones de contacts (poignées de portes, présentoirs, bureaux d'accueil...) sont nettoyées et désinfectées chaque jour (2 fois par jour).

Les locaux sont aérés par ventilation naturelle (portes et fenêtres ouvertes au minimum 15 mn au moins 2 fois par jour).

**Merci de votre compréhension et bon séjour sur le territoire Cazals-Salviac !**